

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 23 janvier 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Lyne Deschamps	Présidente
Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente
M. Martin Barbeau	
M. Claude Beaulac	
M. Robert Bergeron	
Mme Louise Bertrand	(par téléphone)
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	

Absences :

M. Michael Averill	Commissaire
M. Bernard Bouclin	Commissaire
Mme Johanne Hogue	Commissaire
Mme Brigitte Provost	Commissaire

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Lyne Deschamps, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 02).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

631^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis, en y ajoutant les points 10.7 – *Rapport du comité de gouvernance et d'éthique* et en traitant le point 10.1 – *Nomination et assermentation d'un nouveau commissaire* avant le point 4.0 – *Adoption du procès-verbal*.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

1.0 Ouverture de la séance

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

3.0 Adoption de l'ordre du jour

10.1 Nomination et assermentation d'un nouveau commissaire – *Adoption* (doc. 10.1)

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018 (doc. 4.0)

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

6.0 Période de questions – Public

7.0 Période de questions – Commissaires

8.0 Comité de parents

9.0 Comité ÉHDAA

10.0 Gouvernance

10.2 Dépôt du rapport annuel 2017-2018 et séance publique d'information sur le rapport annuel 2017-2018 (doc. 10.2)

10.3 Suivi aires de desserte secteur Sainte-Adèle (doc. 10.3)

10.4 Suivi de la demande d'une école alternative dans le secteur Sainte-Adèle – *Adoption* (doc. 10.4)

10.5 a) Lancement de la consultation : redéfinition des aires de desserte – secteur centre – *Adoption (ajournement possible au 30 janvier 2019)* (doc. à venir)

10.5 b) Projet de modification d'acte d'établissement Fleur-des-Neiges, Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet et Notre-Dame-de-la-Sagesse – Consultation publique (*ajournement possible au 30 janvier 2019*) (doc. à venir)

10.6 Amendement 612^e résolution : nomination – Comité de développement des communautés MRC des Laurentides (doc. 10.6)

10.7 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

11.0 Service des ressources éducatives

11.1 Bilan semi-annuel du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

12.0 Service des ressources financières

12.1 Politique des frais de déplacements et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – *Lancement en consultation* (doc. 12.1)

13.0 Service des ressources humaines

13.1 Comité de sélection pour la direction d'école secondaire Curé-Mercure – *Adoption* (doc. 13.1)

13.2 Délégation à la direction générale – Comblement temporaire de poste de directions d'établissements (doc. 13.2)

14.0 Présidence et rapport d'activités (doc. 14.0)

15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information (doc. 15.0)

16.0 Affaires diverses

17.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1 Nomination et assermentation d'un nouveau commissaire

Le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien, fait la lecture de la résolution de recommandation de candidature du comité de parents.

La présidente, Mme Lyne Deschamps fait la présentation du nouveau commissaire et la lecture de la résolution afférente. Mme Deschamps demande à M. Claude Beaulac si sa démission à son poste auprès du conseil d'établissement sera effective, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*. M. Claude Beaulac confirme sa démission.

632^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le poste de commissaire de la circonscription n°4 (Partie de Saint-Sauveur, Morin-Heights, Wentworth-Nord et Lac-des-Seize-Îles) doit être comblé à la suite d'une démission;

ATTENDU qu'une vacance à un poste de commissaire est comblée conformément à l'article 3 de la Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, le premier alinéa de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* trouve application malgré l'article 200 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et l'analyse de celles-ci par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de parents adoptée en séance ordinaire du 14 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE COMBLER le poste de commissaire de la circonscription n°4 (Partie de Saint-Sauveur, Morin-Heights, Wentworth-Nord et Lac-des-Seize-Îles) par M. Claude Beaulac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018](#)

633^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018, en modifiant à la page 653, au 3^e paragraphe du point 10.3 «...transmettre quelque document ou quelque photo que ce soit. » par « ...transmettre quelque document ou photo que ce soit. », en modifiant le 3^e Attendu de la 625^e résolution, le mot « concerné » par le mot « visé » et en ajoutant le texte suivant au point 8.0 Comité de parents « La présidente indique que le conseil des commissaires est également sensible à bien solliciter l'avis des gestionnaires, en amont de toute consultation portant sur un objet sur lequel leurs commentaires pourraient permettre de mieux préciser les enjeux et recommandations ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

La présidente, Mme Lyne Deschamps, mentionne que la question de rémunération des commissaires a été traitée en comité de travail, que l'infolettre est en cours d'élaboration et qu'un suivi a été fait quant à l'information à véhiculer en lien avec le comité ÉHDAA.

De plus, le directeur général, M. Bernard Dufourd, informe les commissaires qu'une demande de financement conjointe avec le CÉGEP de Saint-Jérôme a été transmise conformément à la 618^e résolution adoptée au conseil des commissaires du 12 décembre 2018.

Quant à la *Journée Rose*, la présidente, Mme Lyne Deschamps confirme qu'un suivi demeure à effectuer.

Il est également précisé que les démarches se poursuivent quant aux projets d'ouvertures d'écoles envisagées à Sainte-Adèle et à Saint-Adolphe-d'Howard.

Une rencontre du comité de sélection est prévue le 28 février prochain.

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, confirme la résiliation du contrat avec l'entreprise *Ameresco*, les modalités prévues ayant été rencontrées.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, souligne l'importance des journées de la persévérance scolaire. Il y aura une rencontre à laquelle les partenaires de l'organisme *Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides* (PREL) sont conviés le 11 février 2019 au centre administratif de la Commission scolaire.

6.0 Période de questions – public

Q : M. Simon Demontigny de la municipalité de Val-David

M. Demontigny se questionne quant aux différentes communications se retrouvant dans les médias visant les projets de construction d'école de la Commission scolaire et aimerait des clarifications sur le sujet.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, précise que la Commission scolaire est l'autorité pour demander des projets de construction d'école. Pour déposer un projet de construction d'école, il faut rencontrer les exigences ministérielles, notamment quant à l'évolution de la clientèle. Deux projets ont été déposés, dont un à Val-David et un à Saint-Sauveur. La Commission scolaire est en attente d'une autorisation du ministère avant de pouvoir aller de l'avant avec ces projets.

Mme Deschamps mentionne que l'information pertinente a été véhiculée à certains maires et parents. Elle ajoute que la liberté de parole est précieuse et que les gens sont libres de leurs propos.

La Commission scolaire n'a rien à rectifier, puisque dans les médias, les grands titres résultent des chefs de pupitre. Par ailleurs, les communiqués requis ont été faits par la Commission scolaire.

Q : M. Pascal Longpré, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste/Sainte-Marie

M. Longpré demande si les documents pour les demandes de construction d'école sont publics.

La présidente, Mme Lyne Deschamps répond affirmativement.

7.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

8.0 Comité de parents

Le président du comité de parents, M. Martin Chrétien, précise que le comité de parents a fait un suivi quant à l'évolution des projets éducatifs dans chacune des écoles de la Commission scolaire. Tous les projets éducatifs progressent bien, sous réserve de quelques bémols qui ont été réglés.

M. Chrétien précise également que l'information provenant du comité ÉHDAA a été véhiculée conformément à la 616^e résolution du conseil des commissaires du 12 décembre 2018.

9.0 Comité ÉHDAA

Aucun sujet

10.0 GOUVERNANCE

10.2 Dépôt du rapport annuel 2017-2018 et séance publique d'information sur le rapport annuel 2017-2018

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait une présentation du rapport annuel 2017-2018, qui résume l'action de l'ensemble du personnel. Il y a eu notamment, la planification de la construction d'écoles, la réalisation du *Plan d'engagement vers la réussite*, ci-après le PEVR, au terme de plusieurs consultations. Le PEVR permet de satisfaire les attentes ministérielles, et ce, avec l'apport de tous.

Il y a également eu une entente avec les autorités policières, afin de contrer la violence et l'intimidation.

La Commission scolaire a fait des démarches pour qu'un terrain synthétique multisports puisse voir le jour aux abords de la Polyvalente des Monts à Sainte-Agathe-des-Monts. De plus, il y a eu l'inauguration du terrain synthétique adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin de Sainte-Adèle. Des étapes ont également été franchies afin de permettre la construction d'un complexe sportif multisports en coopération avec la MRC des Pays-d'en-Haut.

Une réorganisation de la clientèle a été réalisée suite à des consultations faites auprès de la communauté par le conseil des commissaires. De surcroît, il y a eu la mise à jour de la *Politique de transport*, afin de favoriser les marcheurs.

Aucune plainte n'a été retenue par le protecteur de l'élève au cours de l'année.

Le directeur général adjoint, M. Stéphanie Chaput, fait état de l'évolution de la réussite éducative et de la persévérance scolaire.

Il y a eu, notamment, le déploiement d'un plan en numératie et en littératie et une mise à jour d'un plan de services aux élèves HDAA.

Les taux de réussite du secteur jeunes sont en hausse pour atteindre les cibles ministérielles. Le taux d'abandon scolaire est en baisse. En matière de français, les objectifs sont atteints et les résultats sont en hausse, soit 90 % de réussite au primaire et 87 % au 5^e secondaire. Il y a également une croissance de la réussite pour les élèves HDAA intégrés en classe régulière.

Bien que les inscriptions au niveau de la formation professionnelle constituent toujours un défi, celles-ci sont en hausse.

Il y a de la supervision et de l'accompagnement pour l'ensemble du personnel dans un objectif d'efficacité.

Le soutien au comportement positif des élèves est un outil utilisé afin de maintenir un climat sain et sécuritaire.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que la richesse de la Commission scolaire repose avant tout dans ses élèves et son personnel. Finalement, celui-ci précise qu'il y a des ajustements à faire afin de rembourser certains frais ayant été exigés aux parents par le passé.

La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, tient à rappeler que nous avons à la Commission scolaire des Laurentides, le taux de taxation le plus bas du Québec.

Celle-ci tient également à souligner le travail fait dans cette organisation à taille humaine. Elle tient à remercier particulièrement les parents pour leur participation aux consultations publiques.

Mme Laganière souligne les améliorations quant au taux de décrochage scolaire.

L'implication grandissante de partenaires à la mission éducative de la Commission scolaire est soulignée par Mme Laganière.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, mentionne que le rapport annuel sera transmis au ministère et sera disponible sur le site Internet de la Commission scolaire. Elle adresse des remerciements à tous.

10.3 Suivi aires de desserte secteur Sainte-Adèle

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, demande à quel moment il y aura un acte d'établissement pour la future école de Saint-Adolphe-d'Howard.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne que l'entente de partenariat est à préciser.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, introduit les projets de résolution, tout en soulignant la persévérance et l'apport des parents quant au développement d'un projet d'école alternative.

634^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la consultation publique quant aux aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle et quant au projet d'école alternative découlant des 574^e, 575^e et 576^e résolutions en date du 10 octobre 2018;

ATTENDU les consultations publiques s'étant tenues les 26 et 28 novembre 2018 quant au projet d'école alternative et à la redéfinition afférente des aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle;

ATTENDU les démarches entreprises par la Ville de Sainte-Adèle, de se porter acquéreur d'un bâtiment afin d'établir un partenariat avec la CSL;

CONSIDÉRANT les avis émis à l'occasion desdites consultations par les différents intervenants, dont, notamment et sans restreindre, les conseils d'établissement de l'école Saint-Joseph et de l'école Chante-au-Vent, le syndicat des enseignants, le groupe fondateur du projet de l'école alternative et les parents et la Ville de Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du comité consultatif institué en fonction des 575^e et 576^e résolutions précitées;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau :

DE MAINTENIR les services éducatifs des écoles existantes, soit Saint-Joseph et Chante-au-Vent ainsi que les aires de desserte actuelles du secteur Sainte-Adèle, en ne modifiant pas les actes d'établissement existants;

DE MANDATER la présidence et la direction générale afin de poursuivre les démarches pour trouver un autre bâtiment qui permettrait de débiter un projet d'école alternative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Suivi de la demande d'une école alternative dans le secteur Sainte-Adèle

635^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'un processus de consultation publique a été lancé par la Commission scolaire des Laurentides par le biais des 574^e, 575^e et 576^e résolutions du conseil des commissaires en date du 10 octobre 2018;

ATTENDU QU'au terme des consultations publiques s'étant tenues les 26 et 28 novembre 2018, le conseil des commissaires a pris la décision de maintenir les aires de desserte et les services éducatifs existants des écoles Saint-Joseph et Chante-au-Vent, tel qu'il appert de la 634^e résolution en date de ce jour;

ATTENDU QUE lors des consultations des 26 et 28 novembre 2018, un intérêt manifeste a été constaté pour l'ouverture d'un projet d'école primaire alternative dans un bâtiment autre que les écoles Saint-Joseph et Chante-au-Vent;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif quant aux consultations publiques instituées en fonction des 574^e, 575^e et 576^e résolutions précitées;

ATTENDU la collaboration actuelle avec la Ville de Sainte-Adèle qui propose un bâtiment pour démarrer un projet d'école primaire alternative;

ATTENDU QUE dans un objectif de débiter un projet d'école primaire alternative pour l'année scolaire 2019-2020, il est nécessaire de pouvoir planifier et mettre en place les services éducatifs requis;

ATTENDU QU'il est prévu que la nouvelle école projetée fera partie du réseau d'écoles de la Commission scolaire des Laurentides dès 2019-2020, par son ajout au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la création d'une école et de son acte d'établissement est tributaire du fait que la CSL ait acquis, pris en location ou construit un immeuble permettant l'ouverture d'une école;

ATTENDU QUE l'immeuble doit rencontrer les exigences requises pour l'ouverture d'une école, et ce, pour assurer un immeuble sain et sécuritaire, notamment quant à sa mise aux normes, ainsi qu'un milieu propice aux apprentissages pour les élèves et le personnel, et ce, à l'intérieur des budgets et des effectifs prévus;

ATTENDU QUE toute ouverture d'école dans le cas présent et pour l'immeuble envisagé, pourra se réaliser seulement et sous réserve d'une entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Commission scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE toutes les étapes de l'organisation scolaire doivent être réalisées pour l'ouverture de l'école, et ce, sans limiter ce qui précède : les ressources humaines, matérielles, financières et le développement d'un projet éducatif;

ATTENDU QUE dans ce contexte, en parallèle aux démarches à compléter quant à l'immeuble visé, il est de mise de créer une école par le biais d'un acte d'établissement; conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Nom :	(à déterminer)
Adresse :	1450, rue Saint-Jean Ville de Sainte-Adèle, Québec, J8B 1E6
Cadastre du Québec :	5 331 136
Locaux :	4 locaux de classe (autres locaux devant être confirmés après l'aménagement du bâtiment)
Ordre d'enseignement :	Primaire
Cycle :	Préscolaire 5 ans Premier cycle

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE MANDATER la direction générale, afin de réaliser toutes les étapes précitées et afférentes afin de procéder à l'ouverture d'une école dans le bâtiment sis au 1450, rue Saint-Jean, Ville de Sainte-Adèle, Québec, J8B 1E6, portant le numéro 5 331 136, cadastre du Québec;

Le tout sous réserve d'une entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Adèle quant audit immeuble;

Il est convenu que les modalités d'une entente à intervenir sont actuellement en négociation, conformément à la 620^e résolution adoptée le 12 décembre 2018 et que l'entente devra faire l'objet d'une adoption par le conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les points 10.5 a) et 10.5 b) sont reportés à l'ajournement du 30 janvier 2019

La présidente, Mme Lyne Deschamps, fait la lecture du libellé desdits points.

10.5a) Lancement de la consultation : redéfinition des aires de desserte – secteur centre

Ce point est ajourné à la séance du 30 janvier 2019.

10.5b) Projet de modification d'acte d'établissement Fleur-des-Neiges, Lionel-Groulx/ Monseigneur Bazinet et Notre-Dame-de-la-Sagesse – Consultation publique

Ce point est ajourné à la séance du 30 janvier 2019.

10.6 Amendement 612^e résolution : nomination – Comité de développement des communautés MRC des Laurentides

La présidente, Mme Lyne Deschamps, présente le projet de résolution.

636^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que la 612^e résolution du conseil des commissaires en date du 14 novembre 2018 nommait la présidente, Mme Lyne Deschamps afin de siéger au comité de développement des communautés de la MRC des Laurentides;

ATTENDU qu'il est opportun d'amender la 612^e résolution afin de modifier la nomination;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides est membre du Comité de développement des communautés de la MRC des Laurentides;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides a pour mission de contribuer au développement social, culturel et économique de la région;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides s'engage, par le biais de son Plan d'engagement vers la réussite, à élargir et consolider les partenariats signifiants avec les acteurs et collaborateurs de notre communauté pour une réelle concertation en vue de faire de la réussite un enjeu collectif;

ATTENDU qu'un commissaire doit être nommé par le conseil des commissaires pour représenter la Commission scolaire des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Luc Drapeau :

D'AMENDER la 612^e résolution du conseil des commissaires en date du 14 novembre 2018 afin de modifier la nomination;

DE NOMMER la commissaire, Mme Johanne Hogue, pour siéger au comité de développement des communautés de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.7 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, fait un rapport du comité de gouvernance et d'éthique s'étant tenu le 22 janvier 2019.

Premièrement, Mme Laganière précise qu'elle a été nommée présidente du comité.

Deuxièmement, celle-ci fait état du travail du comité, notamment quant au mandat de révision et de mise à jour du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires qui sera par la suite soumis au conseil des commissaires pour un lancement en consultation à la séance du mois de mars. Un projet de modification sera préparé par le secrétaire général, M. Louis Piché, pour ensuite être vérifié en comité de travail.

De plus, il a été convenu en comité, qu'il serait pertinent de préparer un document vulgarisé du code d'éthique et de déontologie afin d'en faire un outil de rappel qui pourrait être présenté annuellement.

Troisièmement, une réflexion a été amorcée quant au responsable et au substitut de l'éthique et de la déontologie, puisque le mandat de ceux-ci a été implicitement prolongé par le report des élections scolaires.

Finalement, le comité s'est aussi penché sur le contrat du protecteur de l'élève qui vient à terme le 30 juin 2019. Le rôle du protecteur de l'élève est sujet à être bonifié, selon l'information véhiculée à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Il faut évaluer tous les aspects du contrat en comité, considérant que la Commission scolaire est en partenariat avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN). La prochaine rencontre du comité est prévue le 12 mars 2019.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

11.1 Bilan semi-annuel du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, introduit le point.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, fait une présentation des différents objectifs de l'année.

Sortie de la présidente, Mme Lyne Deschamps.

Il est 20 h 03.

L'objectif 2 étant de faire bouger les élèves, différentes initiatives sont expliquées, dont notamment « On bouge au Cube », « Bouger pour réussir ». De plus, un questionnaire en ligne a été véhiculé pour avoir un portrait des enjeux pour faire bouger les élèves.

L'objectif 9 est expliqué. Celui-ci vise l'intégration des élèves issus de l'immigration, la Commission scolaire comptant plus de 200 élèves qui proviennent de l'immigration.

Retour de la présidente, Mme Lyne Deschamps.

Il est 20 h 06.

L'objectif 11 est expliqué. Il vise à fournir un milieu sain et sécuritaire, propice aux apprentissages.

Tous les établissements possèdent un plan de lutte à l'intimidation et utilisent des outils, tel que le « profileur ». Des formations sont au support de cet objectif et il y a des stratégies qui sont mises en place, notamment pour prévenir la radicalisation.

L'objectif 22 est expliqué. Il vise à bonifier la formation continue des enseignants.

Finalement, il est expliqué par la directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, qu'un travail sur les objectifs à atteindre en 2020 a débuté.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, remercie Mme Richer pour la présentation.

La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, souligne qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter comme conseil des commissaires sur les projets éducatifs et orientations ministérielles, en raison de l'implication de la directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer et de Mme Suzanne Hébert, directrice d'accompagnement aux directions des établissements et des centres.

12.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

12.1 Politique des frais de déplacements et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – *Lancement en consultation*

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, présente les principales modifications à la politique, notamment à l'effet que les boissons alcoolisées ne seront pas remboursées et qu'un montant forfaitaire sera versé pour les repas lorsqu'un séjour à l'hôtel est requis.

637^e RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la résolution CC 2010-09-08 #641 adoptée par le conseil des commissaires concernant la politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que des modifications sont apportées aux articles 4.1.3, 4.2.2 et 4.2.3 de la politique;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit consulter certaines instances conformément aux conventions collectives et autres ententes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources financières et du directeur général.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron :

D'ADOPTER aux fins de la consultation, le document « Projet de politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du Conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

13.1 Création d'un comité de sélection pour la direction d'école secondaire Curé-Mercure

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique le projet de résolution en précisant que le poste sera ouvert, autant à l'interne qu'à l'externe.

638^e RÉSOLUTION

ATTENDU la vacance prochaine au poste de direction de l'école secondaire Curé-Mercure;

ATTENDU la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'afin de prévoir l'affectation d'une nouvelle direction d'établissement un comité de sélection doit être institué;

ATTENDU que conformément aux articles 2.4.3 et 2.4.4 de la Politique de gestion des cadres, le comité de sélection est composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents et d'un représentant désigné de l'association concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire, Mme Sylvie Laganière :

DE NOMMER les commissaires, Mme Lyne Deschamps et M. Robert Bergeron, à titre de membres, la commissaire, Mme Johanne Hogue, à titre de substitut; et le commissaire émanant du comité de parents, M. Martin Barbeau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Délégation à la direction générale – comblement temporaire de poste de directions d'établissements

La présidente, Mme Lyne Deschamps, explique le contexte du projet de résolution. Celle-ci précise que dans un but d'efficacité, lorsque le comité de sélection a une recommandation unanime, il serait requis de permettre au directeur général de combler le poste, conformément à la recommandation du comité et suite à une consultation de l'association concernée. La nomination serait par la suite entérinée au prochain comité exécutif.

Cette permission au directeur général ne serait que ponctuelle jusqu'au 30 septembre 2019.

La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, confirme son intérêt pour cette façon de fonctionner.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, mentionne qu'elle aimerait être sur le comité de sélection en toute circonstance.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, se questionne sur le rôle du comité exécutif dans ce contexte.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, précise que le rôle est d'entériner la nomination.

La commissaire, Mme Michèle Le Quellec, demande si cette permission est seulement pour les directions et directions adjointes d'écoles.

La présidente, Mme Lyne Deschamps répond affirmativement.

639^e RÉSOLUTION

ATTENDU que le règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs confère au comité exécutif, en fonction d'une délégation du conseil des commissaires, celui de procéder à la nomination du personnel-cadre, dont notamment les directions et directions adjointes d'établissements;

ATTENDU que la *Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides* encadre également le processus d'affectation, de mutation et de sélection desdites directions et directions adjointes d'établissements;

CONSIDÉRANT que bien que le conseil des commissaires désire que le comité exécutif puisse se prononcer sur la nomination d'une direction ou d'une direction adjointe, conformément à la réglementation sur la délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur, il est opportun, sur une base temporaire, que le directeur général de la Commission scolaire puisse, sous réserve des modalités découlant de la *Politique de gestion des cadres de la CSL*, désigner temporairement la personne préalablement désignée par le comité de sélection, comme direction ou direction adjointe d'établissements, et ce, jusqu'à la prochaine séance du comité exécutif, qui pourra entériner ladite candidature provenant de l'interne ou de l'externe;

CONSIDÉRANT que les besoins d'organisation scolaire au niveau de l'entrée en fonction des directions et directions adjointes est un processus stratégique pour la transition, considérant que des postes peuvent demeurer vacants dans l'attente de la tenue d'une séance du comité exécutif;

ATTENDU que ladite *Politique de gestion des cadres de la CSL* permet une dérogation à la procédure y étant énoncée lorsqu'une situation particulière le justifie après consultation de l'Association concernée;

CONSIDÉRANT que la présente est requise jusqu'au 30 septembre prochain, moment où la situation sera réévaluée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE MANDATER le directeur général, afin que celui-ci puisse désigner temporairement jusqu'à entérinement du comité exécutif et lorsque les circonstances le justifient, une direction ou une direction adjointe d'établissement provenant de l'interne ou de l'externe, sous réserve de respecter la *Politique de gestion des cadres de la CSL* et la recommandation du comité de sélection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 Présidence et rapport d'activités

La présidente, Mme Lyne Deschamps, fait état des démarches que celle-ci a effectuées, qui se retrouvent sur un document transmis au conseil des commissaires.

Il y a eu le 17 décembre 2018, une rencontre des présidents des commissions scolaires de la région des Laurentides. Ceux-ci disposent d'un budget de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), servant notamment à leurs rencontres. Le solde de ce budget est réparti à la présidence de chacune des organisations. L'utilisation de ce budget sera discutée au conseil des commissaires.

Les quatre présidents de la région ont convenu ensemble de rencontrer les ministres et députés de la région, afin de discuter de certains enjeux, dont les constructions d'écoles, les transports, le matériel et la gouvernance.

Par ailleurs, il y aura une rencontre le 11 février 2019 avec la ministre, Mme Marguerite Blais, le maire de Saint-Sauveur, M. Jacques Gariépy et la présidente, Mme Lyne Deschamps, afin de discuter du projet de construction d'école dans la ville de Saint-Sauveur.

Finalement, la présidente, Mme Lyne Deschamps, mentionne maintenant faire partie du comité consultatif en environnement de sa municipalité et que ceci sera ajouté à sa déclaration de conflit d'intérêt.

15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, et le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, font état du travail effectué en lien avec le dépôt du rapport de la direction générale.

16.0 Affaires diverses

Aucun sujet

17.0 Ajournement**640^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, d'ajourner la séance au 30 janvier 2019, 19 h, afin de traiter, notamment, des points **10.5 a)** – *Lancement en consultation : redéfinition des aires de desserte – secteur centre* et **10.5 b)** – *Projet de modification d'acte d'établissement Fleur-des-Neiges, Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet et Notre-Dame-de-la-Sagesse – Consultation publique.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 20 h 28)

Me Louis Piché
Secrétaire général

Présidente

